ELECTIONS CAP DU 3 au 10 DECEMBRE 2026

Commission Administrative et Paritaire

SUD SDMIS

« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu »

Chers collègues Officiers SPP,

Du **3 au 10 décembre 2026**, vous ne voterez pas simplement pour une étiquette syndicale.

Vous choisirez les représentants qui vous défendront en CAP sur les décisions individuelles qui peuvent marquer une carrière : discipline, refus de droits, contestations et situations administratives sensibles, mais aussi ceux qui porteront votre voix dans les négociations sur les prochaines Lignes Directrices de Gestion (LDG), qui débuteront dès la fin de l'année, ainsi que dans les discussions concernant la future filière des SPP.

Ces élections professionnelles sont donc un rendez-vous essentiel, c'est pourquoi avant de voter, posez-vous une question simple : **Qui voulez-vous réellement à vos côtés lorsque vous aurez besoin d'être défendu ?**

Des représentants présents, sérieux, compétents et capables de porter votre parole ? Ou des organisations davantage occupées à commenter l'action des autres ou à accompagner les décisions déjà prises ?

Ces dernières années, **les faits parlent d'eux-mêmes.**

Qui a été présent dans les combats collectifs comme dans la défense individuelle des agents ? Qui a sollicité et obtenu des rendez-vous avec nos autorités locales et nationales ?

Qui a été présent dans les réunions, les groupes de travail, les négociations et les instances ? Qui porte la voix du SDMIS bien au-delà de notre seul établissement ?

Les femmes et les hommes de SUD SDMIS, SPP comme PATS, sont avant tout des agents de terrain.

Nous connaissons les difficultés de notre établissement parce que nous les vivons nous aussi.

Notre conception du syndicalisme : **être présents, écouter, travailler les dossiers, proposer, négocier et, lorsque cela devient nécessaire, agir sur le terrain ou en justice.**

Nous sommes indépendants de toute affiliation politique. Notre seul cap reste **la défense des agents, de leurs droits et du service public.**

SUD, c'est une présence constante sur le terrain, dans les instances, dans les négociations comme dans les mobilisations.

Parce qu'un syndicat ne doit pas seulement parler lorsqu'une décision est déjà prise. Il doit **anticiper, alerter, proposer et agir.**

Et lorsque le dialogue ne suffit plus, nous savons également utiliser tous les moyens à notre disposition, y compris juridiques, pour faire respecter les droits individuels et collectifs.

Merci pour l'accueil que vous nous réservez lors de nos visites dans les centres et les services. Vos échanges, vos remarques et vos propositions nourrissent directement notre travail et nos revendications.

Aujourd'hui, nous voulons aller encore plus loin. Plus loin dans la défense de vos droits. Plus loin dans la reconnaissance de vos responsabilités. Plus loin sur les questions d'effectifs, de parcours professionnels, de conditions de travail et de pouvoir d'achat. Plus loin pour que la parole des officiers SPP soit réellement entendue.

Pour cela, nous avons besoin de votre confiance alors du **3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTRE VOTE COMPTE.**

Votre vote renforcera notre représentativité. Votre confiance renforcera notre capacité à agir.

Pour une équipe **présente, solide, libre, compétente et déterminée** : **VOTEZ SUD SDMIS**



QU'EST-CE QUE LA CAP ?

La **Commission Administrative Paritaire (CAP)** est une instance consultative chargée d'examiner certaines **situations individuelles concernant la carrière et les droits des fonctionnaires**.

Elle est composée de représentants de l'administration et de **représentants du personnel élus**.

Elle intervient notamment en matière **disciplinaire**, de licenciement, de refus de certains droits ou de contestation de décisions individuelles.

Voter en CAP, c'est choisir les représentants qui vous défendront lorsque votre situation personnelle et professionnelle sera directement concernée.

NOTRE BILAN ET NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS THEMATIQUES

OPERATIONNEL / PREVENTION SANTE & SECURITE

- ✓ Lutte contre les agressions de SP (caméras piéton ✅ caméras embarquées 🎯…)
- ✓ Déploiement des badges VIGIK ✅
- ✓ Lutte contre les temps d'attente des VSAV devant les urgences ✅
- ✓ Défendre le principe selon lequel, dans les CADIM, à fonction égale, le rôle de chef d'agrès doit revenir au professionnel 🎯
- ✓ Mettre en place la téléphonie portable pour tous les cadres. Le droit à la déconnexion devient une nécessité 🎯
- ✓ Octroi systématique de la protection juridique aux SP victimes (Protection fonctionnelle avec choix de l'avocat) ✅
- ✓ Hygiène et sécurité des SP (toxicité des fumées et PFAS, crise sanitaire, bien-être au travail, véritable prise en compte des RPS) 🎯
- ✓ Promouvoir le respect des repos de sécurité pour tout le monde et une prise en compte des atteintes du travail acyclique 🎯
- ✓ Une prise en compte des atteintes à la santé pour cause de travail acyclique et d'horaires atypiques 🎯

REGIME DE TRAVAIL

- ✓ Préserver le choix du régime de garde en 12h ou en 24h pour chaque agent et pour tous les postes de la garde départementale ✅
- ✓ Activer en H24 les CDG dans les casernes dont l'effectif est > à 9 SP 🎯 (Notamment à Lyon – Duchère/Croix-Rousse/Confluence)
- ✓ Maintenir la réponse opérationnelle du commandement avec 6 semaines d'astreinte au choix pour tous les cadres 🎯
- ✓ Le télétravail et travail sur site distant accessibles à chaque agent du SDMIS en hebdo-garde et C métier 🎯

CARRIÈRE ET POUVOIR D'ACHAT

- ✓ Développer des LDG (Lignes Directrices de Gestion) équitables et transparentes pour l'ensemble des grades ✅
- ✓ Mettre en place les *« Faisant Fonction »* à la suite de 3 publications d'avis de vacances non pourvus 🎯
- ✓ Pérenniser la PICPS à 600 euros brut (Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services) 🎯
- ✓ Mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques conformément aux délibérations ✅ (installation des bornes🎯)
- ✓ Obtenir la gratuité des TER (Région) et des transports en commun (Métropole) 🎯

JURIDIQUE

- ✓ Dossier Congés Fractionnés à hauteur de 12h ✅ ou 24h 🎯 en fonction du régime de travail (Dossier 100% SUD)
- ✓ Protection juridique des cadres (filière incendie, filière santé) 🎯
- ✓ Dossier temps de travail des SP et étude du temps d'habillage et déshabillage 🎯
- ✓ Fer de lance dans le dossier ICL des ex-COURLY ✅
- ✓ Dossiers individuels dont reconnaissance d'imputabilité d'accidents de travail et de maladies professionnelles 🎯
- ✓ La seule organisation syndicale a traiter le dossier SDS en accompagnant les victimes là où d'autres financent l'avocat des auteurs…
- ✓ SUD est 100% à l'origine de la reconnaissance du statut de travailleur pour les SPV. Ces dossiers sont maintenant à l'Europe ✅ 🎯
- ✓ Seul syndicat à avoir attaqué au TA le SDMIS pour rétablir les CDG dans les casernes à 10 SP conformément au droit 🎯










